

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE- EGALITE -FRATERNITE

DEPARTEMENT DE L'ESSONNE  
ARRONDISSEMENT D'EVRY  
CANTON DE MENNECY

COMMUNE DE CHEVANNES  
91750



**PROCES-VERBAL DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 29 Février 2024 À 19 HEURES 00**

En session ORDINAIRE dans la salle du conseil de la mairie de Chevannes, sous la présidence de Sami BEN OUADA, Maire.

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf février, à 19h00.

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sami BEN OUADA, Maire.

Présents : M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. MARAIS Gérard, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme AMIOT Pascale, M. GEOFFROY Didier, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.

Absents excusés : M. SOZZI François, Mme ROUCHE Diane, M. FREGOLENT Pierre, Mme LEVEAU Sylvie, Mme DA SILVEIRA Kelly.

Absents non excusés : Néant

Pouvoirs : M. SOZZI François pouvoir donné à M. BEN OUADA Sami  
Mme ROUCHE Diane pouvoir donné à Mme BENHAMDANE Latefa  
Mme DA SILVEIRA Kelly pouvoir donné à M. BEN OUADA Mohamed

Secrétaire de séance : Nicolas LEONE

Date de convocation : 23 Février 2024

Date d'affichage : 23 Février 2024

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 14 .

Nombre de votants : 17

Quorum atteint : 14 conseillers présents sur 19

### 1-Nomination du secrétaire de séance

M. Nicolas LEONE est nommé secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

### 2-Approbation du Procès-verbal du Conseil Municipal du 21 Décembre 2023

M. le Maire soumet au vote le compte-rendu de la séance du 21 décembre 2023 qui est adopté à la MAJORITÉ des suffrages exprimés.

Le Conseil municipal :

POUR	16	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. MARAIS Gérard, M. SOZZI François, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, M. GEOFFROY Didier, Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.
CONTRE	0	
ABSENTION	1	Mme AMIOT Pascale

### 3-Administration générale

#### N° 2024/01 CONVENTION ACM (Accueil Collectifs de Mineurs) avec la commune de Nainville-les-Roches

M. le Maire présente la délibération qui l'autorise à signer la convention entre notre commune et celle de Nainville-les-roches pour l'accueil des enfants au centre de loisirs. La présente convention vise à permettre aux enfants de Nainville-les-roches de bénéficier des services du centre de loisirs de notre commune les mercredis et pendant les vacances scolaires. La facturation se fera directement à la mairie de Nainville-les-Roches par période.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

#### N° 2024/02 CONVENTION avec le Football Club de la commune de Champcueil

M. le Maire présente la délibération qui l'autorise à signer la convention entre notre commune et le Football Club de Champcueil (affilié à la fédération française de football) Cette convention a pour but de mettre à disposition les installations sportives de la commune en vue de partager une volonté commune de favoriser la pratique du sport et notamment la pratique du Football. Cette convention s'inscrit dans le cadre de la demande de subvention pour le réaménagement du city stade.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

#### N° 2024/03 DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU DISPOSITIF « Fafa » (Fonds d'Aide au Football Amateur) et ANS (Agence Nationale du Sport) DANS LE CADRE DU PROJET DE CREATION D'UN TERRAIN DE « FOOT 5 »

M. le Maire présente la délibération qui consiste à demander une subvention dans le cadre des travaux pour la création d'un terrain de « Foot5 » (« foot à cinq »). Les travaux sont estimés à la somme de 97737€ pour l'aménagement dudit terrain.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

**N° 2024/04 ACTE D'ENGAGEMENT VISANT UN SUIVI DE CONSOMMATIONS ENERGETIQUES DU PATRIMOINE COMMUNAL**

M. le Maire présente la délibération qui consiste à signer l'acte d'engagement dans le cadre du suivi de consommation d'énergie du patrimoine communal suite à la convention de partenariat entre le Parc naturel régional du Gâtinais français et la CCVE (Communauté de Commune du Val d'Essonne).

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

**N° 2024/05 CREATION D'UN POSTE ATSEM**

M. le Maire présente la délibération à l'assemblée et expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent d'ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) sur le grade d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe pour permettre la nomination d'un agent lauréat du concours.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

**N° 2024/06 REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGÉS PAR LES ELUS – Monsieur Alain SOUMAT**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans l'exercice de leur mandat les membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents achats pour le compte de la Commune.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

**N° 2024/07 REMBOURSEMENT DES FRAIS PERSONNELS ENGAGÉS PAR LES ELUS – Monsieur Marc DI CARLO**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que dans l'exercice de leur mandat les membres du Conseil municipal peuvent être appelés à effectuer différents achats pour le compte de la Commune.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

**N° 2024/08 CONVENTION DE SERVITUDE ENEDIS SUR PARCELLE J686**

M. le Maire rappelle à l'assemblée que la société ENEDIS a régularisé avec la commune de CHEVANNES une convention de servitude sous seing privé en dates des 13 et 19 avril 2023, relative à l'implantation d'une ligne électrique et tous ses accessoires, sur la parcelle située à CHEVANNES (91), cadastrée section J, numéro 686.

Cette parcelle appartenant actuellement à la Ville de CHEVANNES, ENEDIS sollicite celle-ci pour la publication d'un acte de servitude, conformément aux termes de la convention sous seing privé.

Les frais liés à cette opération seront à la charge de ENEDIS.

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'approuver les dispositions qui précèdent ;
- D'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents à intervenir permettant leur mise en œuvre, et notamment l'acte sous seing privé.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'UNANIMITÉ.

**N° 2024/09 Avis relatif au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024-2030**

M. le Maire présente la délibération à l'assemblée. Il informe le Conseil Municipal que la loi MAPTAM a confié au Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), présidé conjointement par le Préfet de Région et la Présidente du Conseil Régional d'Île-de-France, l'élaboration du Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH).

Celui-ci « vise à porter une vision globale et partagée des problématiques franciliennes en matière de logement et d'hébergement ».

Le projet de SRHH pour la période 2024-2030, issu d'un travail de co-construction avec les membres du CRHH, est soumis pour concertation à l'ensemble des acteurs concernés, dont les établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de programme local de l'habitat ainsi qu'aux communes n'appartenant pas à de tels établissements publics.

Ainsi, la commune de Chevannes dispose d'un délai de 3 mois à compter de sa notification (le 12 décembre 2023) pour transmettre l'avis du Conseil Communautaire aux services de la DRHIL.

En conclusion :

- les enjeux du PAS coïncident avec les axes du SRHH,
- la territorialisation de l'offre de logement du SRHH pour la CCVE de 370 logements par an, est compatible bien que légèrement au-dessus des objectifs fixés dans le PAS de 340 logements en fourchette haute.

M. le Maire soumet au vote l'avis favorable au projet de Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024-2030 qui est adopté à la **MAJORITÉ** des suffrages exprimés,

Le Conseil municipal :

POUR	14	M. BEN OUADA Sami, Mme BOUDOT Marie, M. BEN OUADA Mohamed, Mme BENHAMDANE Latefa, M. GUERBADOT Maël, Mme JOYEAU Mélanie, M. SOZZI François, M. BOUDOT Stéphane, Mme SOUMAT Nathalie, M. LEONE Nicolas, Mme ROUCHE Diane, , Mme DA SILVEIRA Kelly, M. SOUMAT Alain, M. DI CARLO Marc.
CONTRE	2	Mme AMIOT Pascale, M. GEOFFROY Didier
ABSENTION	1	M. MARAIS Gérard

**N° 2024/10 CONVENTION ADHESION ABONNEMENT SVP**

M. le Maire présente à l'assemblée le contrat d'abonnement portant sur l'adhésion à la société SVP. Il précise que c'est un renouvellement d'un service auquel la commune adhère déjà depuis plusieurs années.

La société SVP accompagne les agents dans leurs missions en offrant un conseil juridique.

M. le Maire soumet au vote cette délibération, qui est adoptée à l'**UNANIMITÉ**.

**4- Informations diverses**

**4.01 SDRIF-e**

L'enquête publique est actuellement en cours du 1<sup>er</sup> Février au 16 Mars pour s'informer et contribuer en ligne.

**4.02 Campement illicite**

L'ancienne pépinière a vu s'implanter un campement illicite de supposés ROMS avec des conditions sanitaires déplorable.

Un rendez-vous avec M. le Maire, Marie Boudot, Latefa Benhamdane adjointes au maire, le SDIS, la Gendarmerie pour une visite sur place a été effectué. Les risques ont été évalués par les différents services (sécurité/hygiène/environnemental en raison d'un forage..). La notification de l'expulsion a été notifiée le 27/02. Les personnes ont deux jours pour évacuer les lieux, ils se sont engagés à partir dès le soir. La Préfecture a accordé l'autorisation d'évacuation. Afin de sécuriser le lieu le blocage du site est impératif pour éviter le déplacement du camp de Lisses.

#### 4.03 Petit-déjeuner du Maire le 09/03/2024

- Le programme du CCAS sera proposé à cette occasion.
- Rappel de l'acquisition d'un minibus qui servira tant à la scolarité, qu'aux sorties CCAS
- Prévention escroqueries : augmentation des cambriolages d'où l'importance d'un échange avec les services de la gendarmerie.

#### 4.04 Programme 1<sup>er</sup> semestre 2024 CCAS – Fêtes locales

- Idées et envies de sorties pour toute l'année ainsi que cet été.
- 20 personnes inscrites
- 29/03 Gaufres
  - 31/05 Fête des voisins tout âge tout public
  - 21/06 Barbecue +65ans concernant les inscriptions
  - 27/06 Spectacle préparé par les CM1 et CM2
  - Médiathèque : beaucoup de bénévoles pour les programmations à venir. Moments très riches en perspective !

#### 4.05 SIARCE Classe d'eau

Avec Xavier DUGOIN, président du SIARCE, permet de bénéficier de ce dispositif pour nos enfants.

#### 4.06 Décisions du Maire

M. le Maire présente le tableau annexé.

#### Informations diverses SÉCURITÉ :

- Augmentation des cambriolages
- Infractions routières : 150 infractions (134 en N-1)
- Police route : 25% de verbalisations supplémentaires, de 307 à 408h en ce qui concerne les contrôles.
- Concernant les dépôts sauvages : 1 sur 4 à amener à des dépôts de plainte.

#### Réponses données aux questions de Mme AMIOT Pascale :

- Facture et grand livre : pas de refus. Elle est invitée à se rapprocher des services.
- Salarié : loi appliquée
- SDRIF-e : RD 153/ route très éloignée : collaboration au projet avec intelligence

La séance est clôturée à 19 heures 42 minutes.

Arrêté à la date du 29/02/2024

Signature

Le secrétaire de séance

**M. Nicolas LEONE**



Signature

Le Président

**M. BEN OUADA Sami**

